



COMMISSION  
DE RÉGULATION  
DE L'ÉNERGIE

## **ATELIER DE TRAVAIL**

26 SEPTEMBRE 2017

### **Autoconsommation**

### **TURPE pour l'autoconsommation collective**

# CALENDRIER DES TRAVAUX

- **Septembre – Octobre 2017**

Cinq ateliers de travail.

- **Octobre 2017 :**

- Appels à contributions sur l'ensemble des sujets, via le site autoconsommation de la CRE

- **Décembre 2017**

- Délibération portant recommandations sur le cadre à donner à l'autoconsommation
- Consultation publique sur le TURPE autoconsommation

- **Janvier 2018 :**

- Délibération portant décision sur le TURPE

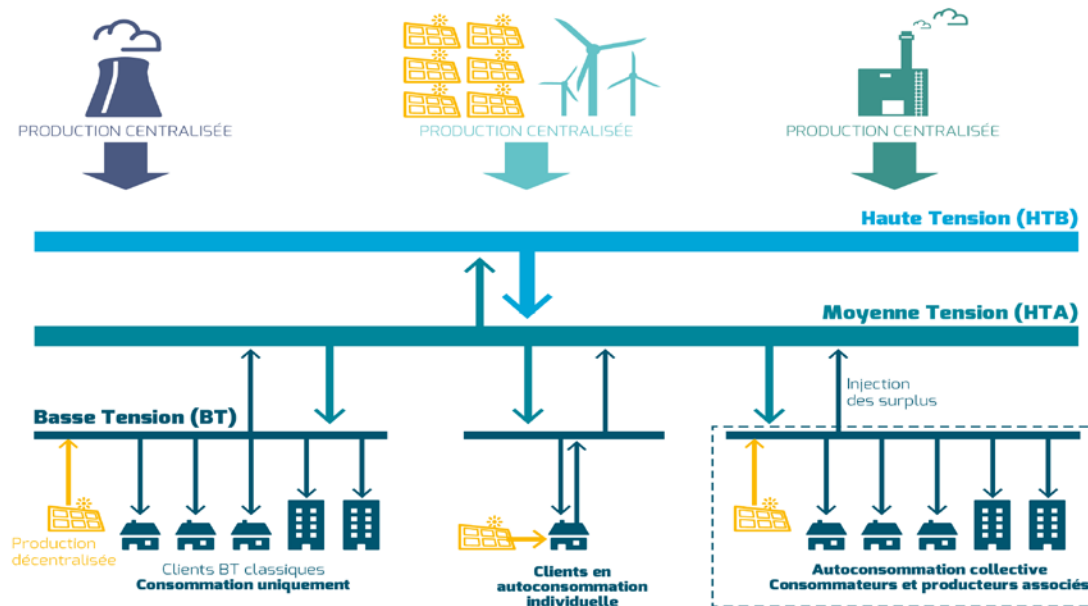
- **Août 2018:** évolution annuelle du TURPE et entrée en vigueur de la délibération de janvier.

**L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE, QUELS MODÈLES  
ÉCONOMIQUES, COMMENT MAXIMISER LA VALEUR ?  
PRÉSENTATION D'OMEXOM  
PRESENTATION DE TECSOL**

# **L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE VUE DU RÉSEAU PRÉSENTATION D'ENEDIS**

# AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE : QUEL TURPE?

- Physiquement, aucune différence que les consommateurs se soient organisés en autoconsommation collective ou non, autour d'un site de production décentralisée → Est-ce pertinent de facturer différemment ces opérations? Ne faudrait-il pas essayer simplement de valoriser la « valeur supplémentaire » créée par la maximisation éventuelle du foisonnement? Comment mesurer cette valeur supplémentaire?



- TURPE spécifique ou application à chaque consommateur d'un TURPE autoconsommation individuelle, une fois la production locale répartie selon la clé de répartition contractuelle? Cette dernière option reviendrait à ne pas facturer des flux transitant uniquement par le réseau basse tension, et est donc écartée de la présente réflexion.

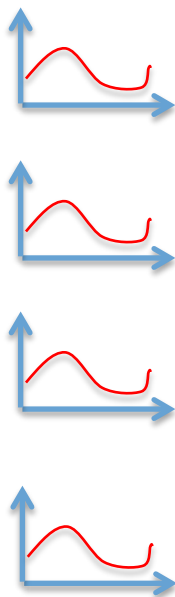
# TURPE SPECIFIQUE POUR L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE : QUELLES COMPOSANTES DE GESTION ET DE COMPTAGE?

- L'autoconsommation collective, avec l'application des clefs de répartition de la production, implique des coûts de gestion supérieurs à un client « classique » et entraîne des prestations supplémentaires
- Il pourrait donc être pertinent de facturer ces surcoûts via une composante spécifique
- Cette composante pourrait être facturée :
  - aux différents participants, via une composante spécifique
  - à la personne morale encadrant l'opération (dans ce cas, il s'agirait d'une prestation annexe et non d'une composante)
- Quels services devraient-ils être facturés au travers de cette composante? → quel niveau pour cette composante?
- La même question peut être posée s'agissant de la composante de comptage

# TURPE SPECIFIQUE POUR L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE : QUELLE COMPOSANTE DE SOUTIRAGE?

- Pour les consommations d'énergie non produite localement, faut-il appliquer :
  - le TURPE classique ?
  - le TURPE applicable aux autoconsommateurs individuels, le cas échéant ?
- Pour les consommations d'énergie produites localement, faut-il appliquer :
  - une composante de soutirage spécifique, reflétant la dimension locale des flux, mais qui irait contre le principe de timbre-poste (cf planche n° 11) ? Cette composante :
    - serait uniquement à l'énergie: il ne peut y avoir qu'une seule puissance souscrite par point, et la puissance souscrite sera déjà payée via les consommations d'énergie non produite localement
    - pourrait ne couvrir que les coûts de la basse tension. En TURPE 5, ceux-ci représentent 1/3 des coûts totaux
  - ne pas faire de composante soutirage ad hoc, et facturer un TURPE (« classique » ou « autoconsommateur individuel ») pour toute l'énergie consommée qu'elle soit autoproduite ou non ?

# TURPE SPECIFIQUE POUR L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE : RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS SOUMISES AU DEBAT



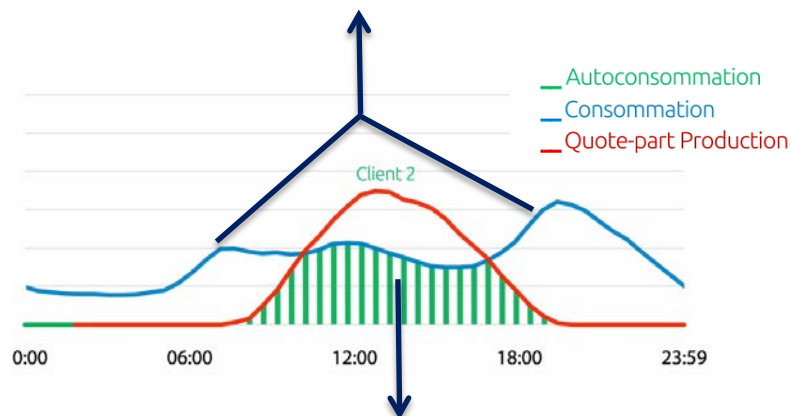
+ personne morale

Prestations des GRD

Comment rémunère-t-on?  
Qui paie?

Énergie non produite localement:

- TURPE classique ?
- TURPE autoconsommation individuelle ?



Énergie produite localement:

- TURPE classique ?
- TURPE autoconsommation individuelle ?
- TURPE autoconsommation collective ?  
(prise en compte de la dimension locale)



# QUELLE COMPOSANTE D'INJECTION POUR L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE?

- Pour les productions d'énergie non consommées localement, un éventuel TURPE à l'injection visant à prendre en compte les flux remontants, identique à celui qui pourrait être envisagé pour l'ensemble des productions décentralisées, pourrait être appliqué.
- Pour les productions d'énergie consommée localement, il n'y a par définition pas de flux remontant. Un timbre d'injection ne paraît donc pas justifié.

# QUELLE TARIFICATION POUR LE STOCKAGE AU SEIN D'UNE OPÉRATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE?

- Un stockage est un point de connexion qui soutire et injecte alternativement. Il paie donc
  - le TURPE soutirage lorsqu'il soutire,
  - le TURPE injection lorsqu'il injecte (celui-ci est actuellement de 0€ en distribution)
- Dans le cas de l'autoconsommation collective :
  - les soutirages de l'installation de stockage sont physiquement semblables aux soutirages des consommateurs participant à l'opération : l'option retenue pour ces derniers pourrait donc s'appliquer à ces soutirages là, en fonction de la localisation de la production de l'énergie soutirée
  - il en va de même pour l'énergie déstockée, elle pourrait être traitée comme la production locale et être prise en compte comme telle lors de l'affectation des flux par Enedis (quelle que soit à la source d'énergie utilisée à l'origine pour remplir le stockage)
  - Partagez-vous cette vision?

Cas du véhicule électrique : Le véhicule étant connecté au réseau intérieur à l'unité de consommation, les soutirages, et injections éventuelles, qui lui sont associés sont tarifés de la même façon que les autres flux à ce PDL

# AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE, TIMBRE-POSTE ET PÉRÉQUATION?

- Si l'on choisit de faire un tarif prenant en compte les plus courtes distances parcourues par les flux électriques, il s'agira d'une première entorse faite au principe du « timbre-poste » (la tarification est la même, quelle que soit la distance entre production et consommation).
- Une fois la première exception faite, jusqu'où ce modèle pourrait-il être étendu à d'autres regroupement de consommateurs et producteurs :
  - poches de réseau où l'on trouve déjà des panneaux solaires et des consommateurs, qui pourraient se regrouper, et, sans projet réel d'optimisation locale, bénéficier déjà d'une réduction sur les flux coïncidant naturellement ?
  - sites industriels installés à proximité des grandes centrales de production ?
  - extension du périmètre des opérations d'autoconsommation collectives (actuellement, en aval d'un poste HTA-BT)?
- Est-il possible d'envoyer les bons signaux tarifaires aux autoconsommateurs sans remettre en cause le principe de timbre-poste?
- Si non, peut-on « réinventer » des outils permettant de véhiculer la solidarité nationale?

# **AUTOCONSOMMATION, TIMBRE-POSTE ET PÉRÉQUATION, PRÉSENTATION DE LA FNCCR**